

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0005234

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 7155 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : GOTNI AHMED

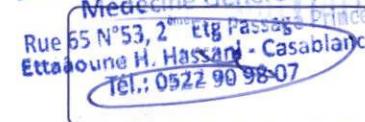
Date de naissance : 09.07.1962

Adresse : HABITUELLE

Tél. : 063.538080 Total des frais engagés : 610,65 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 30.09.2023

Nom et prénom du malade : GOTNI AHMED

Lui-même

Conjoint

Age:

Enfant

Lien de parenté :

Nature de la maladie : BMSA

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : 09 OCT. 2023

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

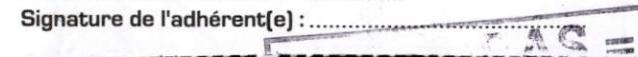
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



ACCUEIL

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
30 09 23	C	—	150,00	<p>Docteur OMAR BENJOUR Médecine Générale Rue 65 N°53 Etg Passage Prince Ettaaouine H. Hassan - Casablanca Tél.: 0522 90 98 07</p> <p>0510 874 33</p>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
REVEAL SARL PHARMACIE CHIFA 10 Ave. Afghanistan Hay Hassani - Casablanca Tél.: 0522 90 32 63	30/09/23	160,60

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX

DENTAL TREATMENT		MONTANTS DES SOINS
H	G	
D	B	

DEBUT D'EXECUTION		DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION		FIN D'EXECUTION

O.D.F PROTHESES DENTAIRES		COEFFICIENT DES TRAVAUX
DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE		
H	G	
25533412 00000000	21433552 00000000	
D	B	
00000000 35533411	00000000 11433553	

MONTANTS DES SOINS		MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS		DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION		DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Omar BENNOUNA

Médecine Générale
Echographiste

Diplômé d'Echographie Générale
de la Faculté de Médecine de Montpellier, France
Ex. Médecin des F.A.R
Attestation de DIU

Docteur Omar BENNOUNA
Médecine Générale
Rue 65 N°53, 2^{ème} étage Passage Prince
Ettaâouine H. Hassani - Casablanca
Tél.: 0522 90 98 07

الدكتور عمر بنونة

الطب العام

دبلوم في الفحص بالصدى
من كلية الطب بموبيلي بفرنسا
طبيب سابق في القواة المسلحة الملكية
شهادة في وضع اللولب - العملية الصغيرة

Casablanca, le 30/09/23

Mr AHMED GOTNI

79,70

Zithromax

REVUE PHARMACEUTIQUE
10 Ave. Mohamed V
Hassani - Casablanca
Tél.: 0522 52 263

Apres 400 mg



1cp/j

x 3j

Apres 400 mg

11,90

Butovent

100 mg x 3 j

29,20

Nebulizer

Doliprane

100 mg effervescent



1cp x 3 j Apres 400 mg

40,00

Effipred

20mg



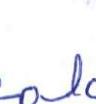
3cp/j

x 5d net

59,130

Breolin

1cp/j Apres 400 mg



3cp/j

x 5d net

38,40

Calcibron

net 4g

1cp/j

زنقة 53 . رقم 53 . الطابق الثاني . ممر برانس . التعاون . الحي الحسني . الدار البيضاء . هاتف العيادة : 05 22 90 98 07

Rue 65 - N° 53, 2^{ème} Etage - Passage Prince - Ettaâouine - Hay Hassani - Casablanca - Tél. Cabinet : 05 22 90 98 07

En cas d'Urgences : 06 64 04 38 25 في حالة الإستعمال

utovent®

0,04%

Salbutamol

21,90

PPV 140H60
PER 04/26
LOT M1186

PPV 140H60
PER 02/26
LOT M599

LAPROPHAN
EFFIPRED 20 MG,
PPV 40DH00
EXP 04/2025
LOT 1D018 7

Brexin

Piroxicam- β -cyclodextrine

PPV 38DH70
EXP 04/2024
LOT 12049

Calcibronat® 2 g

20 COMPRIMES
EFFERVESCENTS

P.P.V.
29 70

49,60

D-cure forte

1 amp/Sensitive

38,10

ultra - levure

15 x 2 i

28,00

Molygan

200 mg

1cp x 2 i

Avis
4c

82,10

Mezor

20

T= 460,60 1 gd i mt

REVEAL SARL
PHARMACIE CHIEA
10 Avc. Afghanistan
10, rue Hassan - Casablanca
Tel: 0522 90 32 63

nocteur Omar BENNOUNA
Médecine Générale
55 N°3, 2^e étage Passagère
Rue H. Hassan - Casablanca
Tel: 0522 90 98 07

59,30

3 ampoules buvable

D-CURE® FOR

PPV: 49,60 DH
LOT: 25A31
EXP: 01/2026

PPV 82.100H
LOT 221249
EXP 04/2024

LOT : 5388
PER 12-25
PPV: 22DH00

Molygan 200mg
10 comprimés

439 03/23
LOCODEX MAROC PPV 03/26

Fab:
صال (الشام):
EXP:

ULTRA-LEVIIRE®